

## JEUDI 23 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de RIVARENNES, légalement convoqués le seize, se sont réunis en séance publique ordinaire sous la présidence de Madame Agnès BUREAU, Maire.

Etaient présents (es) MMES et MMS les Conseiller (es) Municipaux :

Agnès BUREAU	Michel ALLARD	Sylviane DUBOIS	Roger BOYER
Colette JOUET	Philippe RÉAL	Anne-Marie LEMESLE	Dominique LELIEVRE
Laure OBERT	Nicolas PERREAU	Saadia VERNEAU	Wilfrid LBOUC
Ludovic LENOIRE	Sophie BUSSEREAU	Sylvain TABARY	

Secrétaire de séance : Sylvain TABARY

Le compte-rendu de la dernière réunion est lu, approuvé et signé.

-----

### Délibération n° 07/2020/22 : Vote des subventions communales

Madame le Maire rappelle la définition des subventions :

Les subventions regroupent les aides en numéraire ou en nature accordées dans un but d'intérêt général. Elles peuvent être attribuées par les communes aux associations qui en font la demande. Le versement doit répondre à un « intérêt public local », c'est-à-dire que l'action de l'association doit avoir un caractère bénéfique pour les habitants de la collectivité qui subventionne.

Ces aides ne sont jamais automatiques et il n'existe aucun droit à subvention, ni à son renouvellement. Elles peuvent servir au fonctionnement normal de l'association conformément à son objet local ou servir à financer une action ou un projet spécifique porté par l'association. Il existe également des subventions en nature : attribution de matériel, mise à disposition gracieuse de moyens techniques, de locaux ou de personnel.

Madame le Maire informe le conseil municipal que cinq associations ont répondu à la sollicitation de la mairie et ont fourni un bilan. Elle précise que l'association « des baladins des bords de l'Indre » et l'E.I.F avaient fourni leur bilan avant la demande de la commune.

Elle donne lecture des dossiers :

- Les baladins des bords de L'Indre :  
Remerciements du Conseil d'Administration pour le prêt de la salle et l'attribution d'une subvention. 45 adhérents. Cotisation de 100.00 €. Solde en fin d'exercice 2019 : 2 768.65 €.
- E.I.F. (Ecole Intercommunale de Football) :  
Remerciements de l'ensemble des responsables. 19 ans d'ancienneté. Envisage l'achat de matériel pédagogique et participation des équipes de jeunes dans les différentes manifestations sportives. 70 adhérents. Souhaite continuer et faire évoluer le projet de regroupement qui permet de proposer une activité aux jeunes et de dynamiser les communes. Le montant des liquidités en fin d'année n'est pas fourni. Sollicite 800.00 €.

- Club « Bien Vivre Ses Loisirs » :  
Le bénéfice 2019 est de 307.00 €, le solde de trésorerie de 3 600.00 €. L'association sollicite 50.00 €. Les activités sont les rencontres tous les jeudis et le concours de belote annuel.
- « Arc en Ciel » :  
Le résultat d'exploitation 2018/2019 est de 52.76 €, le solde de trésorerie de 258.12 €. Les projets sont l'achat de fournitures pour les ateliers créatifs, les entrées « parcs de loisirs ou musées », le goûter de Noël, l'achat de lots pour la tombola etc ...  
Le public : les enfants de 3 à 11 ans sur les communes de Rigny-Ussé, Rivarennnes et Saint-Benoît-la-Forêt.  
L'association sollicite 100.00 €.
- L'U.N.C : Union Nationale des Combattants section de Rivarennnes.  
Solde négatif de – 139.00 € fin 2019. Trésorerie de 1 511.24 € au 31/12/2019. En 2021 aura lieu le centenaire de la mise en place du monument aux morts de Rivarennnes.  
L'association sollicite 50.00 €.

Madame le Maire donne ensuite lecture des demandes des autres organismes :

- ☞ Association Familles Rurales du Ridellois qui sollicite 100 € pour ses activités,
- ☞ La Fondation du Patrimoine qui aide les communes pour les projets de restauration d'un bien patrimonial (exemple l'église). Il s'agit d'une cotisation de 120.00 € pour les communes de moins de 2 000 habitants.
- ☞ Association des Riverains - Levée : le danger. Projet d'achat d'un niveau laser pour faire des relevés. 1 547.90 € en caisse au 31/12/2019.
- ☞ Comice du Monde rural : Sollicite 0.10 € par habitant. Dans le canton qui le reçoit, le comice s'attache à faire connaître les activités agricoles et les productions locales, les activités artisanales, le patrimoine et les paysages au travers de réunions, de visites et de marches découvertes.
- ☞ Le judo club du Ridellois pour 6 jeunes adhérents de la commune.
- ☞ Ecole de danse classique Langeais – Cinq Mars la Pile pour 7 élèves de Rivarennnes.

Elle précise que cette année 12 élèves de CM2 entrent au collège.

La somme prévue au budget étant de 1 900.00 €, des subventions ponctuelles pour un projet déterminé pourront être attribuées à la demande de l'association concernée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter les subventions suivantes :

UNC	: 50.00 €
CLUB BIEN VIVRE SES LOISIRS	: 50.00 €
LES BALADINS DES BORDS DE L'INDRE	: 50.00 €
L'E.I.F.	: 700.00 €
ARC EN CIEL	: 50.00 €
FONDATION DU PATRIMOINE	: 120.00 €
ENTREES EN 6EME (25 x 12)	: 300.00 €
	-----
TOTAL	<b>1 320.00 €</b>

### Délibération n° 07/2020/23 : Indemnités de fonctions des élus

1°) Madame le Maire informe le Conseil Municipal que par arrêté du 23 juillet 2020 elle a donné certaines délégations à Madame Sophie BUSSEREAU suite à sa nomination de présidente du RPI. Ces délégations sont le service à la population (gestion de la canicule, de l'état de crise sanitaire, etc ...) la jeunesse pour les 11 – 17 ans (accueil ados, ALSH etc ...) et les affaires scolaires en coordination Madame Sylviane DUBOIS, deuxième adjointe.

Les conseillers municipaux peuvent percevoir des indemnités de fonction en contrepartie de l'exercice d'une délégation de fonction consentie par le maire. Celle-ci doit être comprise dans « l'enveloppe » constituée des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer à Madame BUSSEREAU, conseillère municipale, une indemnité de fonction d'un taux de 9.90 % pour ces délégations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le versement d'une indemnité de fonction à Madame BUSSEREAU Sophie, conseillère municipale, comme suit :

- ▣ **9.90 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique.

- ☞ Décide de fixer la date d'entrée en vigueur du versement de cette indemnité **au 1<sup>er</sup> août 2020.**

2°) Le versement de l'indemnité du maire est subordonné à une procédure spécifique, différente de celle prévue pour les adjoints et les conseillers municipaux. En effet, son indemnité est fixée par défaut au niveau prévu par le barème de l'article L.2123-23 du CGCT soit pour les communes de 1 000 à 3 499 habitants **51.6%** de l'indice brut terminal de la fonction publique. Ce n'est que si le maire demande une indemnité inférieure que le conseil municipal est amené à délibérer en ce sens.

Madame le Maire sollicite une indemnité inférieure et demande au conseil municipal de se prononcer sur un taux de **44%**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité l'indemnité de fonction du Maire comme suit :

- ▣ **44 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique.

- ☞ Décide de fixer la date d'entrée en vigueur du versement de cette indemnité **au 1<sup>er</sup> août 2020.**

### Délibération n° 07/2020/24 : Décision Modificative n° 1 budget communal

Madame le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 25 juin 2020 concernant la modification de l'affectation du résultat 2019. Suite à cette rectification, il est nécessaire d'inscrire au budget de la commune les nouveaux chiffres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la Décision Modificative n° 1 sur le budget communal comme suit :

**Recettes de fonctionnement :**

Article 002 : Résultat reporté + 53 551.32 €

**Dépenses de fonctionnement :**

Article 022 : Dépenses imprévues + 8 000.00 €

Article 023 : Virement à la section d'investissement + 28 500.00 €

Article 615231 : Voirie + 8 051.32 €

Article 6216 : Personnel affecté par le GFP + 2 000.00 €

Article 6531 : Indemnités élus + 3 000.00 €

Article 6533 : Cotisations retraite élus + 1 000.00 €

Article 6534 : Cotisations sécurité sociale élus + 1 500.00 €

TOTAL + 53 551.32 €

**Recettes d'investissement :**

Article 021 : Virement de la section de fonctionnement + 28 500.00 €

Article 1068 : Excédent de fonctionnement - 13 427.88 €

Article 1321 : Subvention de l'Etat - 10 000.00 €

TOTAL + 5 072.12 €

**Dépenses d'investissement :**

Article 001 : Solde d'investissement reporté - 13 427.88 €

Article 2041611 : Subvention caisse des écoles - 1 500.00 €

Article 21571 : Matériel roulant + 10 000.00 €

Article 2315 : Immos en cours inst. Techn. + 10 000.00 €

TOTAL + 5 072.12 €

**Délibération n° 07/2020/25 : Acquisition d'un tracteur**

Monsieur ALLARD, adjoint, informe le Conseil Municipal que le tracteur communal nécessite beaucoup de réparations et qu'il serait souhaitable de le changer. La dépense a été prévue au budget 2020. Il présente trois devis :

- Société CLOUÉ SAS de Châtellerault - tracteur Kubota neuf : 37 200.00 € TTC
- Société DOUSSET-MATELIN de St Paterne – tracteur CLAAS neuf : 36 000.00 € TTC
- Société SAVAS de l'Ile-Bouchard – tracteur CLAAS neuf : 35 040.00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ☞ accepte à l'unanimité le devis de la société SAVAS de l'Ile-Bouchard pour la fourniture d'un tracteur neuf de marque CLAAS d'un montant de 29 200.00 € HT soit 35 040.00 € TTC.
- ☞ donne tout pouvoir à Monsieur ALLARD, adjoint, pour la commande de ce matériel.
- ☞ Autorise la commune à vendre l'ancien tracteur.

### **Délibération n° 07/2020/26 : Vote du règlement intérieur du Conseil Municipal**

L'article L 2121-8 du CGCT (modifié par la loi Notre du 7 août 2015) stipule : dans les communes de 1000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Celui-ci peut être déféré au tribunal administratif.

Ce règlement intérieur est fixé librement par le conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Il ne porte que sur des mesures concernant le fonctionnement du conseil municipal ou qui ont pour objet de préciser les modalités et les détails de ce fonctionnement.

Ce règlement intérieur doit impérativement fixer les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales.

Madame le Maire présente le projet de règlement intérieur pour le conseil municipal de Rivarennnes.

Le Conseil Municipal, après avoir procédé à quelques petites rectifications, vote à l'unanimité le règlement intérieur du conseil municipal présenté par Madame le Maire.

### **Délibération n° 07/2020/27 : Vote du R.P.Q.S. du syndicat de l'eau potable**

Monsieur BOYER présente le R.P.Q.S. établi par le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la basse vallée de l'Indre. Il s'agit du rapport annuel 2019 concernant le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

La gestion de l'eau potable est en affermage. La société VÉOLIA, délégataire indemnifié, fournit un rapport retraçant la quantité produite, distribuée, et le calcul du prix de l'eau.

Madame LELIEVRE demande pourquoi le volume produit est moins important que la quantité mise en distribution. Monsieur BOYER lui répond qu'il s'agit de pertes dans le circuit.

Monsieur LÉBOUC demande pourquoi la dureté de l'eau n'est pas mentionnée. Monsieur BOYER lui répond que ces informations sont fournies par l'ARS. Il précise qu'il existe deux réseaux de distribution différents sur la commune. Une étude de ces réseaux est envisagée.

La réunion pour l'élection du Président aura lieu le Vendredi 31 juillet 2020 à 11 H 00 à la mairie de Rigny-Ussé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le RPQS 2019.

### **Comptes-rendus de réunions**

Rendez-vous avec **Monsieur DUJARDIN de la Société SPIE** pour l'implantation d'une antenne Orange : Agnès BUREAU

Suite à l'annulation du projet d'implantation de l'antenne, Orange a missionné la société SPIE afin qu'elle trouve un autre terrain. La parcelle qui avait été proposée par Monsieur Jean-Claude CHAUVREAU ne convient pas. Plusieurs terrains ont été évoqués.

Madame le Maire a demandé qu'une réunion publique d'information soit faite en amont. La société SPIE lui a répondu qu'elle n'en ferait pas mais qu'elle pouvait organiser des permanences afin de recevoir les particuliers.

**Comité « Animation – sport – culture » : Sylviane DUBOIS**

Organisation de la soirée « cinéma en plein air » le samedi 12 septembre. A partir de 18 h petite buvette tenue par l'ESR et petite restauration organisée par l'ALR. L'APE proposera du sucré. Les ados du Ridellois proposeront également du sucré (barbe à papa). Spectacle « les fouxfeurieux » et projection du film à 20 H 30 « qu'est-ce-qu'on a encore fait au bon dieu ? ».

Prochaine réunion le 3 septembre à 19 H 30.

**Conseil d'installation de la CCTVI : Agnès BUREAU**

Monsieur Eric LOIZON a été élu président de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre.

**RPI : Agnès BUREAU**

Madame Sophie BUSSEREAU a été élue présidente du RPI. Monsieur Jean-Michel MORISOT de Rigny-Ussé, Madame Catherine DEGRAVE de St-Benoit-la-Forêt et Mme Agnès BUREAU de Rivarennnes ont été élus vice-présidents.

**Rencontre avec Benoît BOURBON de la CCTVI : Sophie BUSSEREAU**

Cinq accueils ados pour les 11 – 17 ans existent sur le Ridellois (Azay le Rideau, Lignièrès, Saché, Thilouze et Vallères). Un projet de mise en place sur Rivarennnes est lancé. La commune doit mettre à disposition une salle pour accueillir ces jeunes encadrés par un animateur diplômé.

Les projets sont réalisés avec les jeunes, il n'y a pas de programme d'animation. Les horaires sont libres. Les animateurs vont chercher les ados dans le village. Ils interviennent dans les fêtes de la commune, peuvent faire un conseil municipal de jeunes, former une association etc ... Les animateurs peuvent également faire un suivi des jeunes, du relationnel.

Le local des TAP a été proposé mais ne convient pas car il faut 2 WC. La salle polyvalente peut être mise à disposition. La cotisation des adhérents est de 10 € par an. Le but est de responsabiliser et d'intégrer les jeunes. Les animateurs sont mutualisés entre les communes.

**Réunion de formation des Maires : Nicolas PERREAU**

La Préfecture, en partenariat avec l'Association des Maires d'Indre-et-Loire, a organisé une réunion de formation destinée aux élus le 7 juillet dernier à la Préfecture.

A l'ordre du jour : l'organisation territoriale de l'Etat et le rôle du maire, « la mallette des maires » disponible sur le site, les principes généraux de la comptabilité publique et des finances locales - rôle du comptable du trésor, nouveaux points de paiements de proximité (buralistes) et les besoins de formation et d'information des élus. L'AMIL va prochainement proposer des formations.

**Syndicat des cavités 37 : Ludovic LENOIRE**

Un dépliant relatant l'histoire, les évolutions et les activités du syndicat est à disposition en mairie. 106 communes sur l'Indre et Loire adhèrent au syndicat qui gèrent les problèmes de caves et de carrières. Il y a eu 87 votes (81 présents et 6 procurations)

Madame Marie-Annette BERGEOT a été élue présidente.

**PNR** : Philippe RÉAL

Le PNR n'a pas pu installer ses instances car tous les maires n'avaient pas été élus. Une enquête de satisfaction a été envoyée pour améliorer le fonctionnement. Un tiers des élus a répondu. Les résultats sont assez contradictoires.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal** : le jeudi 24 septembre à 20 heures.

## Questions diverses

### Nomination de délégués :

- Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de l'association PISE (Pôle Information Service Emploi). Cette association a pour mission de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de toute personne en difficulté dans sa recherche d'emploi.
  - ▣ Monsieur Philippe REAL propose sa candidature en tant que titulaire.
  - ▣ Madame Sophie BUSSEREAU propose sa candidature en tant que suppléante.
- La CLECT, composée de 22 représentants, soit 1 par commune, étant l'instance de détermination du montant de transfert financier des charges en cas de transfert de compétences entre la CCTVI et les communes, il est conseillé de désigner le maire comme représentant. Madame le maire propose sa candidature.

### Voirie :

Madame OBERT signale qu'une buse « eaux pluviales » est cassée au lieudit « Armentières » et qu'elle est dangereuse.

Monsieur ALLARD décide de convoquer le comité voirie qui étudiera ce problème ainsi que divers programmes de voirie (réfection de la petite route d'Armentières, pont de grenon etc ...). Il fixe la date au lundi 14 septembre à 9 H 15.

Il propose également une visite des biens de la commune (peupleraies, bâtiments etc ...) avec l'ensemble du conseil municipal le samedi 19 septembre à 9 H 30. Les agents de la commune seront invités.

### Demande d'une administrée pour la pose d'un miroir de rue :

Le 29 juin dernier Monsieur ALLARD a rencontré Monsieur ANDRÉ au domicile de sa fille « rue du vieux château » pour son projet de pose d'un miroir de sécurité. Il a été convenu que les agents techniques de la commune posent le miroir et que les demandeurs le finance. La société SES a été sollicitée pour la fourniture d'un devis qui a été transmis à Mademoiselle ANDRÉ (375.26 €). Pas de suite donnée à ce jour.

### Informations diverses :

- ▣ Réouverture de l'espace découverte de la centrale nucléaire de Chinon. Après 4 mois de fermeture, les visites sont maintenant possibles.
- ▣ La brochure « Touraine, le Département – mode d'emploi » est à disposition en mairie pour consultation.

**La séance est levée à 23 H 06**

Commune de RIVARENNES  
Séance du JEUDI 23 JUILLET 2020

N° délibération	Objet	Nomenclature	N°
07/2020/22	Vote des subventions communales 2020	Subventions	7.5
07/2020/23	Indemnités de fonctions des élus	Exercice des mandats locaux	5.6
07/2020/24	Décision Modificative n° 1 budget	Décision budgétaire	7.1
07/2020/25	Acquisition d'un tracteur	Marché public	1.1
07/2020/26	Vote du règlement intérieur du Conseil Municipal	Fonctionnement des assemblées	5.2
07/2020/27	Vote du RPQS eau potable	Intercommunalité	5.7

Noms et Prénoms	Signatures	Noms et Prénoms	Signatures
Agnès BUREAU		Laure OBERT	
Michel ALLARD		Nicolas PERREAU	
Sylviane DUBOIS		Saadia VERNEAU	
Roger BOYER		Wilfrid LEBouc	
Colette JOUET		Ludovic LENOIRE	
Philippe RÉAL		Sophie BUSSEREAU	
Anne-Marie LEMESLE		Sylvain TABARY	
Dominique LELIEVRE			